



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

équilibre financier

Question écrite n° 59682

Texte de la question

M. Jean-Pierre Schosteck appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur le report à 2018 de la convergence intersectorielle des tarifs hospitaliers. Ce dispositif a été voté par le Parlement avec le double objectif de parvenir à la maîtrise et à la transparence des coûts hospitaliers. Les études tendant à mesurer et à expliquer les écarts de coûts entre les secteurs publics et privés sont menées par les service du ministère de la santé et les fédérations hospitalières depuis 1994. Elles démontrent que les tarifs de l'hospitalisation privée sont les plus efficaces. La loi de financement pour 2008 a donc explicitement prévu que les tarifs hospitaliers doivent converger vers les plus efficaces en 2012. Au moment où la commission des comptes de la sécurité sociale annonce un déficit de 20 milliards d'euros et où il est annoncé un déficit de 589 millions d'euros des hôpitaux en 2008, il lui demande de lui faire savoir les raisons qui ont motivé le report du processus de convergence.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Schosteck](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59682

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 septembre 2009, page 9189

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)